

Pour diminuer le taux de présentation  
du bac roulant à la collecte,  
**je trie mes déchets,...**

## RAPPEL

Les bouteilles et flacons en  
plastique ayant contenu un  
corps gras alimentaire\*,  
**se recyclent.**



\*Huile, vinaigrette,  
ketchup, sauces...

### EMBALLAGES MÉNAGERS

Flacons, bidons et bouteilles en  
plastique, conserves, canettes,  
aérosols, barquettes aluminium,  
briques et cartons d'emballage.



### VERRE

Bouteilles en verre,  
bocaux et pots



### PAPIERS JOURNAUX MAGAZINES PROSPECTUS



... je pense au  
compostage individuel  
et j'apporte  
à la déchèterie  
mes déchets encombrants,  
gros cartons, ampoules,  
déchets verts, gravats...

## La collecte en bacs des ordures ménagères a lieu le :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
LA CHAPELLE ST FLORENT	LA POMMERAYE	LE MESNIL EN VALLEE	BOURGNEUF EN MAUGES	ST FLORENT LE VIEIL
LE MARILLAIS		ST LAURENT DE LA PLAINE	MONTJEAN SUR LOIRE	BEAUSSE
BOTZ EN MAUGES		ST LAURENT DU MOTTAY		NOTRE DAME DU MARILLAIS

Les bacs devront être sortis la veille au soir.  
Habitants de hameaux, fermes... : collecte tous les 15 jours,  
pour connaître les jours de collecte, contactez le SIRDOMDI ou votre mairie.

## MEMO sur les consignes de collecte

En cas de déchets non compatibles avec la collecte des déchets ménagers  
(déchets végétaux, gravats, verre...)

**OU**

En cas de non respect de l'emplacement,  
votre bac sera probablement refusé à la collecte  
et l'erreur sera signalée par cette étiquette.



**Un doute... un bac abîmé...?**  
N'hésitez pas à nous contacter au 02 41 71 77 55

## Le Sirdomdi

(syndicat de collecte des déchets ménagers)

Maison de Pays - La Loge

49600 BEAUPREAU

Tél. 02 41 71 77 55

E-mail : sirdomdi@paysdesmauges.fr

Site : www.sirdomdi.com

Les partenaires



imprimé sur papier recyclé - réalisation : ici Beaupreau - 0109 11761



# Le Sirdomdi

Grâce à votre tri,  
vos déchets pourront enfin devenir utiles !

## Collecte robotisée des ordures ménagères

## GUIDE D'UTILISATION du bac roulant pour la collecte



Public concerné : les habitants de la Communauté  
de communes de St Florent le Vieil



Le SIRDOMDI va mettre en place un nouveau système de collecte des déchets ménagers sur l'ensemble des communes du canton St Florent le Vieil :  
**la collecte robotisée des bacs d'ordures ménagères.**

C'est pour cette raison que nous venons de mettre à votre disposition un bac roulant équipé d'une collerette. Un camion "bras" mécanique viendra ensuite collecter automatiquement ce bac.



Commande embarquée du « bras » de levée des bacs dans la cabine du véhicule, avec caméras de surveillance.



Les déchets végétaux et tontes de gazon, les gravats, les produits dangereux, les piles, les néons, les encombrants...

**Je les apporte à la déchèterie.**

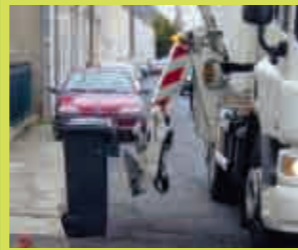
**Si le bac contient ces déchets, il ne sera pas collecté**

**Les déchets doivent-ils être emballés ?**

Par mesure de sécurité et d'hygiène, il est préférable d'utiliser des sacs poubelle plutôt que de déposer les déchets en vrac dans le bac. Je ne scotche pas un grand sac au bac pour éviter qu'il ne se décroche lors de la levée.

**Je n'ai qu'un sac, dois-je le mettre dans mon bac ?**

**OUI**, je ne mets plus de sacs directement sur le trottoir. Aussi, je n'utilise plus de bacs non-conformes au mode de collecte robotisée.



Ce mode de collecte nécessite obligatoirement l'utilisation d'un bac doté d'une collerette. Le « bras » robotisé du camion-benne permet ainsi de lever le bac par cette collerette pour le vider.

**Un sac sur le trottoir ou un bac non-conforme ne seront plus collectés.**

**Que faire avant la collecte ?**

Je sors le bac la veille au soir pour être sûr qu'il soit bien collecté le lendemain matin.

Je respecte l'emplacement matérialisé par ce symbole : Les poignées du bac doivent être situées côté maison.



**Un bac mal orienté sera refusé à la collecte.**

**Doit-on sortir le bac toutes les semaines ?**

**NON**, ne présenter le bac que lorsqu'il est bien rempli, une fois tous les 15 jours, toutes les 3 semaines ou moins encore. Moins présenter son bac à la collecte permet de réduire les temps de collecte et donc d'optimiser les coûts de ramassage des déchets ménagers. En revanche, pour faciliter son vidage, j'évite de trop tasser le contenu du bac.

**Que faire après la collecte ?**

Je ne laisse pas mon bac sur le trottoir, j'en suis responsable, je le rentre après la collecte et le nettoie si nécessaire.

**Que faire en cas de vol ou de vandalisme ?**

Je contacte le SIRDOMDI qui procédera à son remplacement sur présentation d'une déclaration de vol ou de vandalisme effectuée auprès de la gendarmerie.

**Que faire en cas de déménagement ?**

- Lors du départ du logement : pour me désabonner du service, je contacte le SIRDOMDI. Le bac étant attribué à une adresse, et non aux personnes, je le laisse dans le logement.
- Lors de l'arrivée dans un logement : je contacte le SIRDOMDI afin de m'abonner au service ; sans quoi le bac présenté à la collecte ne sera pas ramassé.

**Renseignements :**

- Mon bac a besoin d'une réparation,
- Je déménage,
- Je souhaite des informations complémentaires :

**J'appelle le SIRDOMDI au 02 41 71 77 55**

## Comment utiliser mon bac roulant ?

**A qui appartient le bac roulant ?**

Au SIRDOMDI, mais le bac qui m'est confié porte un numéro d'identification et un autocollant pour inscrire mon adresse.

Ce bac est doté d'une puce électronique qui va permettre au SIRDOMDI de faire des études statistiques, puis par la suite, mettre en place une redevance incitative.

Ainsi, à partir de 2011, chaque foyer payera un forfait plus un montant variable suivant le nombre de fois où son bac sera présenté à la collecte.

**Que dois-je mettre dans mon bac roulant ?**

Les ordures ménagères non recyclables.

**Et ne pas mettre ?**

Les déchets recyclables (flacons et bouteilles en plastique, journaux-magazines, briques alimentaires, cartons, boîtes métalliques, le verre...)

**J'utilise les services de collecte sélective.**

## Bien orienter mon bac à la collecte



**1** - Positionner les bacs sur les marquages au sol :



**2** - Si possible regrouper les bacs par 2 et les espacer (de 25 cm environ)

**3** - Aligner la face avant des bacs (ne pas les appuyer contre les murs)